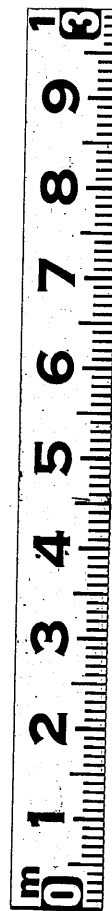


0411

81-14



DIALOGUE

ENTRE

SEMBLANÇAY,

SURINTENDANT DES FINANCES

DE FRANÇOIS I<sup>er</sup>,

ET

L'ABBÉ TERRAY,

CONTROLEUR-GÉNÉRAL.

12



DIALOGUE

ENTRE

SEMBLANÇAY,

Surintendant des Finances de François I<sup>er</sup>,

ET

L'ABBÉ TERRAY,

Contrôleur-Général.

SEMBLANÇAY.

J'ai été pendu, comme je viens de vous le raconter, quoique retiré des affaires, & très-innocent. Il n'y a dans ce monde qu'heur & malheur.

A

<sup>2</sup>  
TERRAY.

Je suis surpris qu'il ne vous ait pas été facile de démontrer votre innocence, parce que l'administration, de votre tems, étoit si simple, vos revenus si foibles, que l'emploi étoit aisé à justifier. De mon tems, tout étoit tellement compliqué, la recette & la dépense si considérables, que ce n'étoit pas une petite affaire de connoître au juste l'une & l'autre; ma place étoit bien plus importante que la vôtre.

SEMBLANÇAY.

Si votre place étoit si difficile, ce n'est pas que vous eussiez de plus grands objets à connoître, de plus grandes questions à traiter: c'est que vous vous êtes éloigné des bons principes, qui étoient simples de votre tems comme du mien. Favoriser la population & la reproduction, établir un juste équilibre entre la recette & la dépense, voilà le but que doivent se proposer un Souverain & son Ministre.

<sup>3</sup>  
TERRAY.

Cela est vrai; mais croyez-vous qu'il y ait une comparaison à faire entre l'Intendant d'un Prince & le Ministre d'un Roi? Je pense que la distance est égale entre un Surintendant de François I, & le Contrôleur-Général des finances de Louis XV..... Combien aviez-vous, de votre tems, de revenu à percevoir?

SEMBLANÇAY.

A-peu-près seize millions.

TERRAY.

Eh bien! pouvez-vous comparer ce revenu avec celui de Louis XV, qui s'élevoit à-peu-près à 366 millions?

SEMBLANÇAY.

Comment se fait-il qu'avec une richesse en apparence si supérieure, tous les Ministres, qui, depuis un siècle, sont arrivés ici, aient laissé les affaires en si mauvais état?

TERRAY.

Vous n'êtes pas à portée d'avoir une idée juste sur l'administration actuelle.

A ij

Elle réside presque toute dans l'habileté d'un Ministre, parce que le crédit est la mesure de la prospérité d'un Empire.

S E M B L A N Ç A Y.

Le crédit! Ce mot n'étoit connu, de mon tems, que parmi les Négocians... Un Etat qui dépense annuellement sur son crédit, doit se ruiner... Le crédit a été défini *l'usage des moyens d'autrui*. Ce n'est point être riche, que d'y avoir sans cesse recours, & je ne serois pas éloigné de croire que mon maître étoit foncierement plus riche & plus puissant que le vôtre.

T E R R A Y.

Vous avez été certainement obligé de recourir à des expédiens.

S E M B L A N Ç A Y.

J'ai emprunté certainement, parce que je me suis trouvé dans des circonstances critiques, & la plupart du tems sur mon propre crédit... Je ne blâme donc pas un Ministre qui fait des emprunts; mais

je désapprouve que pendant un siècle on emprunte.

T E R R A Y.

Anciennement l'usage du crédit auroit été destructeur, même sous Henri IV, qui n'est pas fort éloigné. En voici la raison: l'argent étoit rare...; on payoit 12 pour 100, & de mon tems 4 & demi seulement.

S E M B L A N Ç A Y.

Je conviens avec vous que si de mon tems on avoit eu des ressourcées, on en auroit abusé; mais je suis bien loin de penser que la facilité d'endetter un Etat soit un avantage... Il est évident que le crédit & l'abus, qui en est si voisin, sont un principe de ruine certaine pour une Nation dans un tems donné.

T E R R A Y.

Vous ne blâmeriez pas ainsi les ressources du crédit, si vous connoissiez l'Angleterre... Si la France devoit comparativement à cet Etat, sa dette s'éleveroit environ à 15 milliards.

S E M B L A N Ç A Y.

Voudriez-vous être Ministre des finances à l'époque où existeroit une pareille dette ?

T E R R A Y.

Pourquoi pas ? Je ne désespérerois point de trouver des ressources.... Quand je fus nommé Contrôleur-Général, le revenu étoit au-dessous des dépenses de plus de 75 millions.... J'ai ajouté des 6 sols pour livre, diminué des arrérages, établi de nouveaux droits, forcé secrètement la perception des vingtièmes. Enfin, je suis venu à bout de rétablir à-peu-près l'équilibre. On ne m'a pas rendu justice : j'ai été odieux.

S E M B L A N Ç A Y.

Je vois que vous avez fait à-peu-près tout ce qui vous étoit interdit. Vous avez imposé, fait banqueroute, tout, excepté de diminuer la dépense.... Vous n'avez donc eu que l'audace de plus que le Ministre le moins éclairé.... Je rends justice à vos talens.... Vous aviez une

grande sagacité qui vous élevoit aussi-tôt vers le point décisif d'une affaire; beaucoup de netteté, de justesse dans l'esprit, de la fermeté dans le caractère.... Mais on attaque vos principes; on blâme votre indifférence pour le bien, votre mépris pour l'opinion publique.

T E R R A Y.

Eh bien! écoutez une grande vérité. Pour être admiré, aimé, il ne m'a manqué qu'un vice, l'hypocrisie. Si j'avois joué la sensibilité, si j'avois écrit, débité des phrases pathétiques, si j'avois eu toujours à la bouche les mots de *bienfaisance, d'humanité*....

S E M B L A N Ç A Y.

Le mal que vous avez fait n'est-il pas réel ?

T E R R A Y.

Celui que j'ai évité étoit cent fois au-dessus.... Il ne faut pas perdre de vue quel déficit j'ai trouvé en entrant au Ministère. Un homme du monde entendant dire que mon successeur décroît mon

administration, disoit : *Si l'Abbé Terray a si mal fait, pourquoi son successeur ne nous rend-il pas ce qu'il nous a ôté?*

S E M B L A N Ç A Y.

Mais enfin avez-vous luivi, dans vos opérations, les principes de la justice?

T E R R A Y.

Il ne s'agit pas de morale en matière d'Etat : il n'y a qu'une loi suprême, celle de la nécessité... Tout consiste dans l'habileté. Par exemple, je n'aurois pu imposer de nouvelles retenues sur certaines rentes. Qu'ai-je fait? J'ai déterminé à rendre une Déclaration par laquelle il étoit dit qu'on ne feroit plus de fonds que pour les quatorze quinzièmes.

S E M B L A N Ç A Y.

Les Juifs, de mon tems, rognioient les especes : peu-à-peu une piece d'or qui avoit passé dans la main de plusieurs, n'avoit que la moitié de sa valeur. C'est exactement ce que vous avez fait.

T E R R A Y.

Les Souverains autrefois n'altéroient-ils

ils pas le titre de la monnoie? N'est-ce pas une véritable banqueroute?

S E M B L A N Ç A Y.

J'en conviens; mais ces fausses opérations ne produisoient qu'un avantage illusoire... N'ayant point été obligé de recourir à des expédiens pareils aux vôtres, je suis tenté de croire, comme je vous l'ai déjà dit, que François I, qui vivoit avec splendeur de ses revenus, composés de ses domaines & d'impositions peu onéreuses, qui ne devoit rien, étoit plus riche que Louis XIV, que Louis XV, malgré l'étalage fastueux de tous vos millions.

T E R R A Y.

Vous allez sans doute faire la comparaison du prix du marc de votre tems & du mien.

S E M B L A N Ç A Y.

Ce n'est pas le seul moyen que j'aurai pour établir mon opinion; mais cette comparaison formera une des principales bases de mes calculs. Le prix commun du

B

marc étoit de 13 liv. 6 s. 6 d. pendant le regne de François I. Les 16 millions étoient donc égaux à 74 millions & plus.

T E R R A Y.

J'en conviens; mais d'après votre calcul même, il résulte que la richesse de Louis XV étoit à celle François I comme 5 & demi à 1.

S E M B L A N Ç A Y.

Il est une observation importante à faire avant d'établir nos calculs. Louis XV avoit de plus que François I, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, la Flandre, le Hainault, la Navarre & les Colonies. En supposant que le revenu de ces diverses possessions forme le sixieme des revenus actuels, la proportion des revenus de Louis XV avec ceux de François I, n'est plus que comme 4 & demi à 1. Mais j'aurois un avantage considérable à faire valoir: c'est que de mon tems, le Royaume devoit être plus peuplé, que l'habitant des campagnes étoit plus aisé. Vous en conviendrez, si vous

faites réflexion que les grands Seigneurs, les riches Propriétaires vivoient dans leurs terres sous François I. Chacun d'eux formoit autour de lui une sphere d'activité & d'aisance pour ses vassaux. Les Villes étoient moins peuplées; les campagnes étoient davantage. Plus de gens avoient le nécessaire dans les campagnes, & il y en avoit moins qui eussent du superflu dans les Villes. Le luxe étant moindre, presque toutes les dépenses retournoient de proche en proche au cultivateur. Il n'existe pas aujourd'hui, d'après ce que j'entends dire, la centieme partie des châteaux, des manoirs nobles qui étoient habités de mon tems. Vos Villes enfin sont remplies de mendiants. Je vais poursuivre les rapports entre les revenus des deux Souverains, & je commencerai par vous faire une question: à quoi sert l'argent?

T E R R A Y.

A l'échanger contre tout ce qui est nécessaire ou agréable.

B ij

S E M B L A N Ç A Y.

Contre des productions ou des ouvrages. Tout travail vient des hommes. Il en résulte que, du moment qu'on a de quoi nourrir des hommes, on a tout ce qui est nécessaire pour se procurer ce qu'on desire, puisqu'on peut les employer à son gré.

T E R R A Y.

Je n'ai jamais douté de cette vérité.

S E M B L A N Ç A Y.

Si j'en crois plusieurs personnes qui sont instruites, vous avez plus songé à l'argent qu'à toute autre chose, & vous étiez content, quand on vous présentait, sur des états à colonnes, des accroissemens de revenus aux dépens de la production, accroissemens qui ne pouvoient durer que quelques années, & qui ne rendoient gueres le Souverain plus riche, puisqu'étant celui qui dépense le plus de son Royaume, & l'impôt augmentant la denrée & le travail, il payoit d'autant plus cher. Ce n'est pas le seul

inconvenient. Si les droits perçus, si les formalités gênantes du fisc augmentent le prix des choses, vous vendrez moins à l'étranger, & il vendra plus chez vous.

T E R R A Y.

Il y a un remede connu à l'inconvenient dont vous parlez : c'est de prohiber les ouvrages & les denrées de l'étranger.

S E M B L A N Ç A Y.

Je ne crois pas cette politique excellente, & je suis persuadé qu'il viendra un tems où, pour l'avantage commun, tous les ports seront ouverts : car l'industrie doit être respectivement étouffée par le régime exclusif que toutes les Nations commerçantes adoptent.

T E R R A Y.

Vous êtes pour une liberté indéfinie, à ce que je vois; vous avez sans doute conversé avec des visionnaires qu'on appelle *Economistes*, qui voudroient renvoyer tout le monde à la charrue, qui ne parlent que de bled, de farine, de propriété & de liberté.



SEM BLANÇAY.

De mon tems, on n'étoit point gâté par l'illusion des métaux, qui a enivré les esprits depuis le regne de François I. On pensoit & on se conduisoit dans la pratique d'une maniere à-peu-près conforme aux principes de ceux que vous appelez *Economistes*. C'est de ces principes que je partirai, pour vous prouver la richesse supérieure de l'Etat dans le siecle où j'ai vécu... Il faut que vous me disiez combien valoit le bled de votre tems.

TERRAY.

Dans les dix dernieres années, le prix commun étoit de 23 liv., & les économistes étoient charmés de ce haut prix. Je n'en étois pas fâché, parce que, de cette maniere, on payoit plus facilement les impôts, qui étoient plus forts.

SEM BLANÇAY.

De mon tems ( depuis 1515 jusqu'en 1525 ), le setier de bled valoit, prix commun, 31 sous 6 deniers : l'argent

étoit à 13 liv. 6 sous 10 den. le marc. On avoit, par conséquent, 8 setiers pour un marc; & sous Louis XV, le setier étoit à 23 liv., le marc à 50 liv., vous n'aviez que deux setiers & un tiers pour une quantité égale; d'où je conclus que François I pouvoit faire travailler environ cinq fois plus d'hommes... Je n'aurois pas un moindre avantage, si je comparois le prix des autres denrées & des ouvrages... Mais à combien évaluez-vous votre dette?

TERRAY.

A 120 millions à-peu-près, compris le viager.

SEM BLANÇAY.

François I n'a laissé que 30,000 liv. de rentes constituées à sa mort. Je poursuis ma comparaison. Votre militaire est plus nombreux, est plus cher dans une proportion immense. Sa marine consistoit dans quelques galeres entretenues sur la Méditerranée, & ne lui coûtoit pas le huitieme de ce que vous dépensez

pour cet objet, devenu, dans vos tems, de premiere nécessité. En tems de guerre, on louoit des bâtimens marchands; & sans faire autant de dépense que de vos jours, François I a eu la supériorité en forces marines sur les Anglais. Les frais que coûte la marine, assurent de grands avantages au commerce; mais si vous calculez ce que vous coûte l'entretien de la marine, la perte considérable d'hommes, causée par des voyages de long cours, & par l'habitation des pays mal-sains, les dépenses considérables en hommes, en argent, dans les guerres qu'entraîne la possession de vos Colonies, vous ne trouveriez pas de bénéfice au bout d'un siecle. Autant que j'en puis juger, votre Amérique est une courtisane cherement entretenue aux dépens de la femme légitime. Un jour viendra où elle abandonnera son amant.

T E R R A Y.

Peut-être bien qu'un jour vos prophéties s'accompliront. En attendant, la rivalité

rivalité de l'Angleterre & les avantages du commerce nécessitent cette dépense.

S E M B L A N Ç A Y.

L'Angleterre dirige les siennes, ainsi que son génie, entierement de ce côté. Ses armées de terre sont très-médiocres. La France, au contraire, fait de très-grands frais pour son Militaire. C'est, comme on dit vulgairement, brûler la chandelle par les deux bouts.... Vous convenez que vous avez à-peu-près une charge de 120 millions pour vos dettes: votre revenu se trouve donc réduit à 246. En supposant vos dépenses de tout genre supérieures à celles de mon tems, de 60 millions, il n'est plus que de 186. Cette somme, comparée aux 64 millions de François I, est dans le rapport de 3 à 1. Mais comme on paie dans ces tems le bled & vraisemblablement toutes les autres denrées & les ouvrages cinq fois plus cher, il en résulte que Louis XV étoit moins riche de moitié.

C

TERRAY.

Je suis tenté d'être de votre avis....  
Mais l'abondance extrême du numéraire  
met tout de niveau. Il est aussi facile de  
payer, dans le tems actuel, 6 francs, que  
20 sous de votre tems.

SEMBLANÇAY.

Pour percevoir les revenus du Roi,  
ne fait-on pas de grands frais, qui sont  
à la charge du Peuple?... A combien  
évaluez-vous les frais de perception?

TERRAY.

A-peu-près, l'un portant l'autre, à 3  
sous pour livre.

SEMBLANÇAY.

Il en résulte que plus on paie de livres,  
& plus on paie de 3 sous, qui sont en  
pure perte pour l'Etat... Joignez à cela  
les frais de procédures, ceux de vos grands  
chemins... A combien en évaluez-vous  
les journées?

TERRAY.

Environ à 20 millions.

SEMBLANÇAY.

Les chemins sont des moyens de ren-  
dre le commerce facile.... On n'en jouis-  
soit pas de mon tems; mais on ne payoit  
pas cette dépense.

TERRAY.

Vos argumens paroissent sans réplique;  
cependant, comment croire le siècle ac-  
tuel moins riche?... Des bâtimens sans  
nombre s'élevent, les Villes s'agrandis-  
sent, les maisons des plus simples parti-  
culiers sont des palais....

SEMBLANÇAY.

C'est de ce brillant tableau que je suis  
en droit de conclure qu'on est moins  
riche.... Ce n'est pas du commerce que  
viennent les fortunes qui ont le plus  
d'éclat.... & produisent le luxe. Il faut  
chercher ailleurs les grands principes. Je  
les divise en trois; 1.<sup>o</sup> les emplois mul-  
tipliés de la finance, & les grands béné-  
fices qu'elle produit; 2.<sup>o</sup> les bienfaits du  
Prince; 3.<sup>o</sup> les emprunts multipliés....  
Toutes ces causes viennent elles-mêmes

C ij

de l'impôt, qui paie tout, & qui doit dessécher les branches de commerce, éteindre des générations, frapper de stérilité les campagnes. C'est comme si un maître se croyoit riche, parce que ses gens le pilleroient & feroient une grande dépense.... J'ai donc raison de ne pas croire à la prospérité de votre siècle, de préférer la simplicité du mien. Je crois avoir prouvé que François I. avoit plus de richesses réelles, pouvoit accorder plus à ses fantaisies, que ses Peuples étoient plus aisés, & payoient moins, qu'il y avoit moins d'indigens & moins de dettes, enfin que, dans tous les rapports, il étoit plus puissant. Je serois tenté de croire que la force apparente des Etats modernes est celle de la fièvre ardente.

T E R R A Y.

Vos derniers raisonnemens sur le principe du luxe, qui est l'impôt, sont frappans, & je vous avoue qu'il est embarrassant d'y répondre.

S E M B L A N Ç A Y.

Vous voilà donc convaincu d'une vérité qui vous avoit d'abord révolté, que François I. étoit plus riche que ses successeurs. Je vous ai prouvé qu'il dispoit d'un plus grand nombre d'hommes avec le numéraire qu'il possédoit. Si j'avois le tems, je vous découvrois un trésor immense qui existoit de son tems, l'enthousiasme patriotique, le patriotisme chevaleresque, qui n'est autre chose que l'honneur. Vous ne songez plus qu'au numéraire; & comme nous avons dit que la puissance consistoit dans l'emploi des hommes, jugez de ce qu'on peut avec un pareil ressort; jugez, par conséquent, de votre infériorité.

T E R R A Y.

Nous continuerons une autre fois cette conversation. Je vois là M. d'Emery, avec qui je voudrois causer un instant: c'est un homme de mérite à qui on n'a pas rendu justice.

---

0423

[Faint, illegible text within a rectangular border]